



Renseignements commissions non payées + voiture de fonction panne

Par **patoche66**, le **06/04/2010** à **12:12**

Bonjour

Merci par avance pour vos réponses

Je suis commercial merchandiseur en CDI depuis 1 année

Je dispose d'une voiture de fonction, celle ci est en panne, mon patron prévenu par mail et téléphone refuse une réparation immédiate, m'impose des jours de congés.

A t'il le droit ?

Mon employeur ne me verse pas de commissions sur les ventes depuis décembre 2009, pas de précisions sur mon contrat de travail..... juste qu'il est indiqué, un fixe brut mensuel, une commission de 2 % sur le chiffre d'affaire déjà réalisé, (mise en place) et 5 % sur le chiffre d'affaire que le salarié est amené à réaliser sur son secteur

Peut il le faire ?

Depuis plus d'une semaine, j'essai de le contacter, de sa part aucun coup de téléphone, de mails, de courriers pour me dire quoi faire.....

Par **miyako**, le **07/04/2010** à **10:54**

Bonjour,

Votre employeur ,ne peut pas vous imposer de prendre des CP en attendant la réparation de véhicule de fonction.A défaut de vous fournir un véhicule de remplacement (location ou autre formule) ,il doit vous payer normalement ,sans aucune imputation sur vos CP.

Pour les commissions ,il doit respecter votre contrat.

Amicalement vôtre

suji Kenzo